

Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

IsoPMDI 92140

dénomination chimique: polymère à base de 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (P-MDI)

Numéro CAS: 9016-87-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisations déconseillées: Utilisations par le consommateur en application par pulvérisation, Les utilisations par le consommateur qui requièrent des températures au-dessus de 40°C, Utilisations de nettoyage professionnelles avec solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC)
Utilisation appropriée: composant de polyuréthane, Utilisation en tant qu'intermédiaire, Utilisé en tant que monomère, Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges.,
Utilisation pour les revêtements, Utilisation dans les adhésifs, Utilisation dans les produits d'étanchéité, Utilisation dans d'autres matériaux composites, Utilisation dans un matériau composite à base de fibres de bois, minérales ou naturelles, Utilisé en fonderie, Utilisé dans les (/en tant que) mousses rigides

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:

BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)	H332 Nocif par inhalation.
Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Éviter tout contact avec la substance en cas d'allergie connue aux isocyanates, de problèmes de peau, de réactions d'hypersensibilité, de maladie respiratoire chronique, de crises d'asthme ou d'attaques bronchiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

Teneur (W/W): 100 %

Numéro CAS: 9016-87-9

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Eye Dam./Irrit. 2

Skin Corr./Irrit. 2

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Skin Sens. 1

Resp. Sens. 1

Carc. 2

STOT RE (Système respiratoire) 2

H315, H317, H319, H332, H334, H335, H351, H373

EUH204

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: Les symptômes peuvent survenir à retardement.

Données relatives à : diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Dangers: Une sensibilisation respiratoire peut provoquer des symptômes allergiques (de type asthme) dans les voies respiratoires inférieures, incluant des éternuements, un essoufflement et des difficultés respiratoires qui peuvent apparaître ultérieurement. L'inhalation répétée de fortes concentrations peut provoquer des dommages pulmonaires, y compris une fonction pulmonaire réduite qui peut être permanente. Les substances provoquant l'irritation des voies respiratoires inférieures peuvent aggraver les réactions de type asthme qui peuvent être causées par l'exposition à des produits.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'oedème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote, isocyanate

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Dégagement de fumées/brouillard.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Neutraliser avec une solution de 5 - 10 % de carbonate de sodium, 0,2 - 2 % de détergents et 90 - 95 % d'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Eviter la formation d'aérosols. En cas de manipulation de produit chaud, aspirer les vapeurs et porter une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire lors de lapulvérisation. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz. Protéger de l'humidité. Eliminer les contaminations dès qu'elles surviennent. Assurer la formation des employés de façon à éviter/minimiser l'exposition Produits récemment manufacturés à partir d'isocyanates pouvant contenir des isocyanates n'ayant pas complètement réagit et d'autres substances dangereuses, par exemple des animes aromatiques primaires. Un nettoyage industriel avec des solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC) peut conduire à la formation d'amines aromatiques primaires dangereuses (>0, 1%). Voir rubrique 11.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de l'eau. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides et des bases.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), étain (fer blanc), acier inox 1.4301 (V2)

Matériaux inadaptés pour récipients: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Possibilité de création d'une surpression de CO₂. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.

Stabilité de stockage:

Protéger de l'humidité.

développement de surpression de CO₂ en cas de pénétration d'humidité dans les récipients contenant des isocyanates.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

101-68-8: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

VME 0,1 mg/m³ ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m³ ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m³ ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement:

Limite donnée à titre indicatif

PNEC

Pas de valeur PNEC disponible.

DNEL

Pas de valeur DNEL disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il est recommandé de contrôler le respect des valeurs DNEL/DMEL par des mesures. Assurer une ventilation efficace du lieu de travail (au moins 3 renouvellement d'air par heure).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols (Filtre combiné EN 14387 type A-P2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Matériaux inadaptés

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement

Matières appropriées fournissant une protection suffisante pour un nettoyage industriel avec des solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Lors de la manipulation des produits fraîchement préparés à partir des isocyanates, il est conseillé de porter une combinaison de protection et des gants résistant aux agents chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

Etat physique: liquide

Couleur: brun(e)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Odeur:	terreux(se), de moisi	
Seuil olfactif:	non applicable	
point de solidification:	< 10 °C	
Point d'ébullition:	330 °C (1.013 mbar)	
Inflammabilité:	non inflammable	(dérivé du point d'inflammation)
Limite inférieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Point d'éclair:	204 °C	
Température d'auto-inflammation:	> 600 °C	
Décomposition thermique:	> 230 °C	
SADT:	Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.	
Valeur du pH:	non applicable	
Viscosité, cinématique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	170 - 250 mPa.s (25 °C)	(DIN 53018)
Solubilité dans l'eau:	Hydrolyse en composés insolubles dans l'eau.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Pression de vapeur:	< 0,01 Pa (25 °C)	
Densité relative:	env. 1,22 (20 °C)	
Densité:	1,24 g/cm ³ (15 °C) 1,23 g/cm ³ (20 °C) 1,21 g/cm ³ (50 °C)	
densité de vapeur relative (air):	8,5 (20 °C)	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Radioactivité:

non radioactif pour le transport

Miscibilité avec l'eau:

Réagit avec l'eau.

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

SAPT-Température:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Non corrosif pour le métal.

Réactions avec l'eau/l'air:

Réaction avec: eau

Gaz inflammables: non

Gaz toxiques: non

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes:

Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas tendance à former de peroxyde.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec l'eau avec formation de dioxyde de carbone. Risque d'éclatement. Réactions avec les alcools. Réactions avec les acides. Réactions avec les alcalins (bases). Réactions avec les amines. Risque de réaction exothermique. Risque de polymérisation. Le contact avec certains types de

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

caoutchouc et de plastique peut causer la friabilité de la substance/du produit et ultérieurement une perte de solidité.

Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité atmosphérique.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides, alcools, amines, eau, bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 10.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): env. 0,493 mg/l 4 h

Test réalisé avec un aérosol.

(par inhalation): La substance de la classe des isocyanates a été testée sous une forme (aérosol respirable) différente de celle sous laquelle le produit est mis sur le marché et utilisé. Par conséquent, le résultat du test n'est pas pertinent pour la détermination de la classification et de l'étiquetage du produit. Sur la base du jugement des experts et des données disponibles, la modification de la classification et de l'étiquetage pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée. La génération d'un aérosol respirable doit être évitée !

DL50 lapin (par voie cutanée): > 10.000 mg/kg

Données relatives à : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): env. 0,493 mg/l 4 h

Test réalisé avec un aérosol.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

(par inhalation): La substance de la classe des isocyanates a été testée sous une forme (aérosol respirable) différente de celle sous laquelle le produit est mis sur le marché et utilisé. Par conséquent, le résultat du test n'est pas pertinent pour la détermination de la classification et de l'étiquetage du produit. Sur la base du jugement des experts et des données disponibles, la modification de la classification et de l'étiquetage pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée. La génération d'un aérosol respirable doit être évitée !

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

: Irritant.

Lésion oculaire grave/irritation

: Irritant.

Données relatives à : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)-----

Données relatives à : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)-----

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

La substance peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)-----

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance a révélé dans différents systèmes de tests des effets mutagènes, ceux-ci n'ont cependant pas été confirmés lors des essais sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

L'effet cancérogène ne peut être exclu en toute sécurité.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Nettoyage industriel avec des solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC) pouvant conduire à la formation d'amines aromatiques primaires dangereuses (>0,1%). Les amines aromatiques primaires sont considérées comme potentiellement cancérigènes pour l'homme selon des tests sur animaux. Certaines de ces substances chimiques sont connues comme cancérigènes pour l'homme. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

Données expérimentales/calculées:

rat (Par inhalation)

Résultat: positif(ve)

Données relatives à : diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

Evaluation du caractère cancérigène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme. La substance a été testée sous forme d'aérosol respirable.

Nettoyage industriel avec des solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC) pouvant conduire à la formation d'amines aromatiques primaires dangereuses (>0,1%). Les amines aromatiques primaires sont considérées comme potentiellement cancérigènes pour l'homme selon des tests sur animaux. Certaines de ces substances chimiques sont connues comme cancérigènes pour l'homme. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après des inhalations répétitives de petites quantités, la substance peut causer des lésions pulmonaires (résultat d'essais sur animaux).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Données expérimentales/calculées:

NOEL

rat Par inhalation

Données relatives à : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après des inhalations répétitives de petites quantités, la substance peut causer des lésions pulmonaires (résultat d'essais sur animaux).

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL0 (96 h) > 1.000 mg/l, Poissons (autre(s))

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Invertébrés aquatiques:

EC0 (24 h) > 500 mg/l, daphnies (autre(s))

Plantes aquatique(s):

EC0 (72 h) 1.640 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Hydrolyse en composés insolubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, le produit est inerte et non dégradable.

Données sur l'élimination:

< 10 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (Ligne directrice 302 C de l'OCDE) (aérobie, boue activée) Difficilement biodégradable.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est très rapidement hydrolysée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les codes de déchet sont des recommandations du fabricant basées sur l'utilisation envisagée du produit. D'autres utilisations et des conditions différentes d'élimination chez l'utilisateur peuvent nécessiter d'autres codes de déchet.

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Placer les déchets contenant des isocyanates dans des emballages secs et ne jamais les éliminer ensemble avec d'autres types de déchets (Réaction, danger d'augmentation de la pression).

Code de déchet:

08 05 01* déchets d'isocyanates

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour	Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable

Transport maritime

Sea transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

règlement:	IBC-Code	Regulation:	IBC-Code
Nom du produit:	Polymethylene polyphenyl isocyanate	Product name:	Polymethylene polyphenyl isocyanate
Catégorie de la pollution:	Y	Pollution category:	Y
Type de navire:	2	Ship Type:	2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 56, 74

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1510, 2660, 2661, 2662

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): maladies professionnelles, tableau n° 62

S'il est prévu d'utiliser les produits pour la fabrication de biens de consommation (ex. les produits destinés au contact avec des denrées alimentaires ou avec la peau, des jouets) ou de produits médicaux, les réglementations nationales et internationales doivent être respectées. Lorsqu'aucune réglementation n'existe, les biens de consommation ou les produits médicaux doivent au minimum

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

être conformes à la législation européenne. Nous vous recommandons de contacter nos départements Ventes et Sécurité des Produits.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation aux niveaux de concentration des substances dangereuses, sur la base des résultats des tests et après évaluation par des experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Resp. Sens.	Sensibilisation des voies respiratoires
Carc.	Cancérogénicité
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 13.0

Date de la version précédente: 19.12.2022

Version précédente: 12.1

Date / Première version: 22.07.2002

Produit: **IsoPMDI 92140**

(ID Nr. 30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.03.2024

des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.